

## FCPI / FIP- Que choisir ?

### FCPI

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

investissement dans des entreprises technologiques et innovantes

possibilité d'investir dans des sociétés de taille plus importante (jusqu'à 2.000 salariés contre 500 pour les FIP)

→ 3.000 € pour un célibataire  
→ 6.000 € pour un couple

pas d'imposition sur dividendes et plus-values  
(hors CSG, CRDS et prélèvements sociaux)

### FIP

Fonds d'Investissement de Proximité

investissement dans des entreprises traditionnelles

meilleure diversification sectorielle sur des entreprises généralement plus matures

→ 3.000 € pour un célibataire  
→ 6.000 € pour un couple

pas d'imposition sur dividendes et plus-values  
(hors CSG, CRDS et prélèvements sociaux)

en cumulant le FCPI et le FIP, récupérez jusqu'à

**12.000 €**

d'économie d'impôts

### Avantages fiscaux

Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI) présente un double avantage fiscal à condition de conserver ses parts pendant au moins 5 ans :

#### ✓ Une économie d'impôts immédiate

Vous anticipez que vous allez payer 2.000 € d'impôts en 2008 : sachez que si vous souscrivez pour un montant de 8.000 € au FCPI, vous ne paierez pas d'impôt sur le revenu l'année prochaine.

Explication : la souscription au FCPI vous donne droit à une réduction d'impôts sur le revenu à hauteur de 25% des versements effectués.

Attention : la réduction d'impôts est plafonnée à 3.000 € pour un célibataire et à 6.000 € pour un couple. Vous pouvez toutefois doubler ce plafond en souscrivant également à un Fonds d'Investissement de Proximité (FIP). Ainsi, un couple imposé normalement à hauteur de 12.000€ est totalement exonéré s'il souscrit pour 24.000 € de FCPI et pour 24.000 € de FIP.

Calculez votre impôt à payer en 2008.

## ✓ Pas d'impôt sur les dividendes et sur les plus values\*

Vous confiez votre argent à des gérants dont le talent consiste à acheter puis revendre quelques années plus tard des participations significatives dans des entreprises.

Les plus values ainsi réalisées ne vous seront tout simplement pas imposables\* !

\*hors CSG, CRDS et prélèvements sociaux

<b>FCPI</b>		
jusqu'à <b>6.000 €</b> de réduction d'impôts		
	<b>Vous souhaitez réduire vos impôts de</b>	<b>Investissez dans un FCPI</b>
<b>Célibataire</b>	1.000 €	4.000 €
	2.000 €	8.000 €
<b>maxi</b>	<b>3.000 €</b>	<b>12.000 €</b>
<b>Couple</b>	4.000 €	16.000 €
	5.000 €	20.000 €
<b>maxi</b>	<b>6.000 €</b>	<b>24.000 €</b>

<b>FCPI + FIP</b>		
jusqu'à <b>12.000 €</b> de réduction d'impôts		
	<b>Vous souhaitez réduire vos impôts de</b>	<b>Investissez dans un FCPI et un FIP</b>
<b>Célibataire</b>	4.000 €	16.000 €
	5.000 €	20.000 €
<b>maxi</b>	<b>6.000 €</b>	<b>24.000 €</b>
<b>Couple</b>	8.000 €	32.000 €
	10.000 €	40.000 €
<b>maxi</b>	<b>12.000 €</b>	<b>48.000 €</b>

\* Les performances passées ne préjugent en rien des performances futures.

---

**FINALTA**  
15 route de Foix  
09100 Pamiers



tél : 05.61.67.76.02  
fax : 05.61.68.13.42  
e-mail : finalta@hotmail.com

---